



Attestations Zone Verte niveau «Gold» pour le bois lamellé

Matériau providentiel des ambiances sensibles, le bois lamellé accède à l'excellence sanitaire avec deux attestations «Zone Verte Excell» niveau Gold, garantissant la parfaite innocuité du matériau. Explications.

Contexte : des atmosphères et des productions sensibles

Sujet largement médiatisé, la qualité de l'air intérieur (des lieux de vie, des locaux industriels, agricoles...) dépend très largement de la qualité sanitaire des matériaux mis en oeuvre dans les bâtiments et des émissions de composés organiques volatiles qu'ils génèrent. La question de l'impact de ces composés chimiques, sur les produits sensibles comme sur la santé, découle directement de cette qualité sanitaire. Depuis 2007, les industriels fabricants de bois lamellé, réunis au sein du SNBL, apportent la preuve scientifique et indépendante de la grande qualité sanitaire du bois lamellé français.

Outil : des essais exigeants pour analyser les matériaux

Les laboratoires Excell, accrédités par le COFRAC et internationalement reconnus pour leur expertise en matière de nano-contaminants, analysent les produits de construction de sorte à identifier les moindres particules de polluants. Les tests menés par le laboratoire dépassent de loin les exigences réglementaires actuelles. Ils visent à détecter les très faibles concentrations de polluants, et analyser de manière qualitative les impacts à court, moyen et long termes de ces composés.

Résultat : le bois lamellé, un matériau de grande qualité sanitaire

Les tests ont porté sur deux échantillons de bois lamellé (les deux types les plus courants) : le bois lamellé avec adhésif MUF et le bois lamellé avec adhésif PU. Au cours des différents essais, toutes traces de pesticides, haloanisoles et halophénols, résidus de solvants et phtalates ont été recherchées. Les résultats, obtenus en février et juillet 2013, aboutissent aux mêmes conclusions pour les deux types de bois lamellé :

- Composés organochlorés : non détectés
- Biocides : non détectés
- Résidus de solvants : aucune présence significative
- Phtalates : non détectés

Seuls des terpènes, qui selon les laboratoires Excell « *sont naturellement présents dans les bois de type résineux et n'engendrent aucune précaution particulière* » ont été détectés lors de ces tests.

Résultent donc de ces essais deux attestations «Zone Verte» de niveau Gold, niveau le plus élevé pour les matériaux en contact indirect, signifiant l'absence d'émissions nocives et confirmant l'excellente qualité sanitaire et la totale innocuité du bois lamellé sur la qualité de l'air comme sur les productions les plus sensibles.

DE BONNES BASES...

- **Les colles et produits de traitement** utilisés lors de la fabrication de bois lamellé sont soumis à des contrôles de toxicité pour satisfaire un haut niveau d'exigence sanitaire, conforme à la directive Biocides.
- **Les fumées** dégagées par le bois lamellé en cas d'incendie ont fait l'objet, en 2007, d'une campagne d'essais par le Laboratoire Central de la Préfecture de Paris. Ces tests ont prouvé que le bois lamellé ne présente aucun risque toxique en cas de combustion.
- **Des garanties indiscutables** : la qualité des composants et adjuvants et les contrôles constants sont à l'origine d'un classement A et A+ sur l'étiquette sanitaire. Ils expliquent les résultats excellents constatés par les laboratoires Excell et couronnés par les deux attestations «Zone Verte» de niveau Gold.

contact
SNBL

POUR TOUTE INFORMATION

SYNDICAT NATIONAL DU BOIS LAMELLÉ
6 av. de Saint Mandé - 75012 Paris
Tél. : 01 43 45 53 43
Site Web : www.glulam.org